



FICHE DE RETOUR D'EXPERIENCE SECURITE

Perte de roue

DGEP / HSE

Réf: 01/2010

Date: 14 Janvier 2010



Incidents

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, 5 incidents de perte de roue ont été déclarés, 3 en zone Amérique sur des pick-up, 1 au Moyen-Orient sur une camionnette à plateforme, et 1 en Europe continentale lors d'un transport de personnel.



Zone Amérique



Zone Moyen-Orient

Causes immédiates

Couple de serrage des écrous inapproprié, écrous endommagés ou manquants, pas d'outillage adapté, Défaut de contrôle et d'inspection de l'état du véhicule par les chauffeurs avant utilisation, Maintenance non adaptée aux conditions d'utilisation du véhicule (pistes, charge, conditions climatiques), Surcharge par rapport à la capacité initiale du véhicule (incident Moyen-Orient : charge transportée de 7 tonnes pour une charge maximale de 4,4 tonnes), Modifications "exotiques" du véhicule pour permettre le transport de charges plus importantes.

Causes profondes (Synergii)

Défaut de connaissance / compétence : qualification insuffisante, méconnaissance des règles, pas de formation ou formation inadaptée,
Défaut de gestion des équipements et outils : Défaut de maintenance préventive, défaut d'inspection, défaut de planning d'utilisation,
Défaut de supervision & leadership : évaluation insuffisante des risques, précautions insuffisamment définies, défaut d'identification des dangers liés au transport,
Abus ou mauvais comportement : indiscipline, prise de raccourcis, violation occasionnelle ou routinière des règles de sécurité, avertissements ignorés.

Recommandations DGEP/HSE

Revue de la mise en œuvre des provisions de la CR EP HSE 061 "Véhicules de transport terrestre et conduite",
Lancer immédiatement une campagne d'évaluation de l'état des véhicules; retirer du service ceux qui présentent des anomalies, réparer les défauts, corriger les modifications inopportunes,
Vérifier l'existence et l'application de procédures traitant de l'inspection et de la maintenance routinière des véhicules, incluant planning d'inspections et liste des points de contrôle,
Instaurer, si elle n'existe pas déjà, une politique d'inspection systématique des véhicules à chaque passage en atelier de réparation quelque en soit la raison, et y intégrer le contrôle des écrous de fixation des roues : présence, état, serrage, etc.,
Instaurer, si elle n'existe pas déjà, une politique d'inspection systématique des véhicules par les conducteurs avant utilisation (par exemple référence à une check-list des points essentiels à vérifier),
Vérifier et si besoin, renforcer la compétence des chauffeurs par des campagnes de sensibilisation et formation ; organiser une ré évaluation périodique,
Réaliser des audits des règles liées à l'utilisation des véhicules en vigueur dans les entreprises sous contrats, déterminer et mettre en œuvre des plans d'action appropriés.

Cette Fiche de retour d'expérience sécurité est diffusée chez TOTAL dans le cadre de sa politique de sécurité. Elle ne doit servir qu'à titre indicatif et peut être transmise comme information confidentielle aux entrepreneurs et fournisseurs autorisés travaillant pour TOTAL ou l'une de ses filiales. TOTAL et ses filiales n'accepteront aucune responsabilité pour les faits décrits ni pour l'utilisation du contenu par un tiers.